

Conseil d'école exceptionnel du 22 mai 2014

Membres du conseil d'école :

Mairie :

M. ARCHENAUULT	Maire
Mme GRIVÉ	Adjointe en charge des affaires scolaires

Enseignants :

Mme MAISON	CM1/CM2 déchargée le lundi
Mr BEAUVILLIER	CE1/CE2
Mme VILLETTE	CP/CE1
Mme LEGRIS	GS
Mme GERARD	PS/MS

Parents élus :

Mme LANSON
Mme FALLOU
Mme PELLÉ
Mme FOURNIER
Mme HAHN

Délégué Départemental de l'Education Nationale :

Mme FANICHER	DDEN
--------------	------

Invités :

Personnel communal :

Mme BONNET	ATSEM
Mme GONSALVES	ATSEM
Mme SAILLANT	Périscolaire

Élus :

Mme LAZARENO	Adjointe chargée des finances
--------------	-------------------------------

Pour rappel les membres présents du Comité de pilotage :

M. ARCHENAUULT	Maire
Mme GRIVÉ	Adjointe en charge des affaires scolaires
Mme MAISON	Enseignante chargée de direction
Mme GÉRARD	Enseignante
Mme FALLOU	Parent
Mme FANICHER	DDEN

1. Proposition de modification des rythmes scolaires

RAPPEL DU MESSAGE DE MME MAISON A LA CONVOCATION :

« Comme vous l'avez suivi dans les médias, le gouvernement a élargi les possibilités de changement de rythmes scolaires par un décret en date du 8 mai 2014 même pour les communes déjà entrée dans le processus. Celui-ci autorise de déposer un nouveau projet pour le 6 juin au plus tard auprès de l'Académie.

Le Comité de pilotage s'est réuni le mardi 13 mai et a décidé de proposer une modification des rythmes scolaires qui

doit être validée par un CE avant la date du 6 juin .

Je me permets de vous rappeler les modalités d'un vote en CE :

- *du côté des enseignants : tous les enseignants de l'école ou le remplaçant en poste ce jour-là (c'est à dire 5 voix) + 1 membre du RASED (s'il est présent)*
- *du côté de la mairie : Le maire ou son représentant désigné + 1 représentant du conseil municipal désigné*
- *Le DDEN*
- *du côté des parents : les parents délégués élus avec le même nombre de voix que de classe dans l'école (c'est à dire 5 voix), un parent suppléant ne pouvant voter qu'en l'absence d'un titulaire. »*

L'an dernier, le rythme proposé par une mairie était fixe pour 3 ans mais le changement de ministre a permis d'assouplir la loi sur un court délai.

- 14 mai lancement de l'initiative par le gouvernement
- 2 juin le dossier doit être monté
- 6 juin le dossier est déposé
- 30 juin, réponse du DASEN pour validation du projet

Le Comité de pilotage s'est réuni le 13 mai et a proposé un projet qui est soumis au vote lors de CE exceptionnel.

Lors du 2nd conseil d'école, des remarques et des propositions avaient été faites au sujet de l'organisation.

Les enseignants avaient soulevé les points suivants :

- décaler les heures du matin à 9h plutôt que 8h30.
- Pause méridienne de 2 heures était conservée mais on pouvait également l'allonger notamment pour les enfants de maternelle pour faire un temps de repos et faire bénéficier les élèves d'un vrai temps scolaire sans l'écourter par le temps de sieste.
- Manque de contact à 16h30 était regretté pour pouvoir faire le lien avec les parents.

L'an dernier la mairie avait proposé 45 minutes par jour de TAPS.

Il a été rapidement identifié que le temps scolaire pour les maternelles était difficilement adaptable pour les élémentaires. Les maternelles étaient fatiguées le soir et il était difficile de leur organiser de vraies animations. A l'époque, il n'était pas possible de différencier maternelle et élémentaire lorsqu'ils étaient dans une même structure.

Le maire se montre confiant de par l'expérience acquise cette année par rapport aux autres communes et il espère « fidéliser » des animateurs pour l'an prochain.

PROPOSITION :

Les enfants de maternelle restent sur 4X45 minutes les lundis, mardis, jeudis et vendredis mais TAPS de 13h20 à 14h05. Pour les PS et MS souhaitant faire la sieste (voire les GS), elle se fera sur le TAPS. L'activité scolaire reprend à 14h15 mais seuls les MS et éventuellement GS sont réveillés, les PS pourront continuer leur sieste jusque vers 15h. Les TAPS des maternelles s'organiseront principalement autour d'activités calmes.

Les enfants à partir du CP auront 2X1h30 les mardis et vendredis de 15h à 16h30 et donc classe de 13h30 à 15h00 ces jours là et classe de 13h30 à 16h30 les lundis et jeudis.

- L'accueil du matin reste à 8h20 pour un début de classe à 8h30 pour tous les enfants.
- Les temps de repas restent identiques à cette année avec l'organisation de 2 services
- Accueil des maternelles 13h20 si TAPS ou 14h05 pour une reprise des cours à 14h15.
- Accueil des élémentaires à 13h20 pour 13h30 en cours.
- Si un enfant de PS n'est pas présent pour les TAPS, il n'ira pas à la sieste à 14h05 mais fera les cours à partir de 14h15.

- S'il y a une classe double GS/CP, les GS de cette classe passeront sur le même rythme qu'une classe d'élémentaire.

Un avantage supplémentaire de ces 2 rythmes est que le personnel d'animation supplémentaire recruté vient de 13h30 à 16h30 tous les mardis et vendredis.

Les parents sont en accord avec la proposition faite par le comité de pilotage.

Au niveau des locaux, des changements sont à prévoir. Par exemple il faudra acheter de nouveaux lits et utiliser la classe pour dortoir.

Ce projet semble répondre à toutes les problématiques soulevées précédemment.

Les activités nécessitant de sortir de l'école seront envisageables.

Vote du projet à l'unanimité. Aucune opposition ni abstention.

2. Nouvelle organisation de la garderie et des études surveillées proposée par la mairie

Il est proposé d'accepter les élèves jusqu'au GS à concurrence de 40 élèves maximum pour la garderie du soir.

Un système d'étude surveillé sera mis en place (Il existe déjà cette année jusqu'à 18h) pour les enfants à partir du CP de 16h30 à 18h30 avec un temps de récréation et la possibilité de faire des activités calmes types jeux de société, lectures, dessins...

Il faut cependant trouver une organisation dans les locaux pour les accueillir : c'est-à-dire dans une classe.

Mme Maison rappelle qu'il faudra être très vigilant sur le partage des locaux entre les temps périscolaire et scolaire.

RAPPEL :

Prochain conseil d'école le jeudi 26 juin 2014